

SIRP SAINT-GENES / VENSAT COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 du mois de février,
Le Comité du SIRP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de VENSAT,
sous la présidence de Mme Brigitte BILLEBAUD, Présidente.

Nombre de membres afférents au comité : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 7
Date de convocation du Comité : 13/02/2025

Présents : Mmes, Ornella CHARTIER, Guylaine DUMARCHEY, Marie GUILLEMART, Sandra HABRIAL, Allison MARTINEZ-CODINO, Gilles MAS ;

Absences excusées : Mme Carole CHALUT, Caroline CHALUT, M. Etienne GRANGE ;

Absences : Mmes Céline CHANIER, Odile GRUET, Floriane ROIRON.

Présence de Mesdames les directrices, Marie-Laure BILLANT, Clotilde MONNET.

Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 décembre 2024 ;

2. Vote du compte de gestion ;

Exposé :

Dressé par Monsieur FLATRES Bruno, Comptable Public,
Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion établi par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 reporté sur 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Mme Brigitte BILLEBAUD, présente le compte de gestion 2024 -

BUDGET	Section fonctionnement	Section investissement
Recettes de l'exercice	167 968.95 €	57.18€
Dépenses de l'exercice	169 165.34 €	1 999.20€
Résultat de l'exercice	- 1 196.39€	-1 942.02€
Résultat antérieur	11 924.52 €	106.76€
Résultat de clôture	10 728.13€	-1 835.26€

Décision :

Le Comité Syndical,
Entendu les exposés de Mme la Présidente et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver le compte de gestion 2024.

Adopté à l'unanimité des présents

3. Vote du compte administratif ;

Exposé :

Les résultats des comptes administratifs sont identiques à ceux des comptes de gestion établis par le service de gestion comptable de Riom.

Dépenses de fonctionnement : 169 165.34€
Recettes de fonctionnement : 167 968.95€
Soit un déficit de fonctionnement de – 1196.39€

Dépenses d'investissement : = 1999.20€
Recettes d'investissement : 57.18€
Soit un résultat négatif de : - 1835.26 €

Ne prenant pas part au vote, Madame la Présidente quitte la séance pour le vote.

Décision :

Le Comité Syndical,
Entendu les exposés de, Mme la Présidente et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver le compte administratif.
Adopté à l'unanimité des votants.

4. Vote de l'affectation de résultat :

Décision :

Le Comité Syndical,
Entendu les exposés de Mme la Présidente et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver l'affectation des résultats du Budget Principal de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat reporté (2023)	11 924.52€	106.76€
Résultat de l'exercice	-1196.39€	- 1942.02€
Situation au 31/12/24	10 728.13€	-1835.26€

+ 10 728.13 € au 002 en recettes de fonctionnement ;
- 1835.26 € au 001 en recettes d'investissement ;

Fonds de roulement : 8892.87€.
Adopté à l'unanimité des présents

5 Délibération pour autoriser le remboursement du transport solaire des enfants scolarisés à St Genès-du-Retz inscrits à la garderie de Vensat.

Exposé :

La garderie ayant été mise en place exclusivement à Vensat, une navette se fait désormais uniquement de Vensat à St Genès le matin et inversement le soir pour les enfants scolarisés à St Genès et fréquentant la garderie.
Il avait été alors décidé que les frais de transport de ces élèves seraient à la charge du SIRP sur justificatif, Il vous est proposé d'autoriser Mme la Présidente à reconduire ce remboursement pour l'année scolaire 2024 / 2025 et de l'inscrire au budget 2025.

Le Comité Syndical,
Entendu les exposés de, Mme la Présidente et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver le remboursement du transport scolaire pour les élèves concernés.
Adopté à l'unanimité des présents.

6 Vote du budget 2024 :

Le Comité Syndical,
Entendu l'exposé de Mme Brigitte BILLEBAUD, Présidente du SIRP ;

et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'adopter le budget primitif 2025 - Budget Principal qui s'équilibre de la façon suivante :

- à la somme de 178 143 € pour la section de fonctionnement
- à la somme de 1835.26 € pour la section d'investissement

Adopté à l'unanimité des présents.

7 Informations diverses.

Effectifs prévisionnels rentrée 2025 : 48 élèves à Vensat : 6 PS, 20 MS, 6 GS, 14CP
31 à St Genès : 9 CE1, 7 CE2, 8 CM1, 7 CM2.
79 au lieu de 92 à la rentrée 2024.

Run and Bike 2025 (vendredi 04 avril ou vendredi 11 avril)
305 élèves : écoles participantes : Montpensier, Saint-Agoulin, Saint-Clément de Régnât,
Thuret, Saint-Genès-Du-Retz et Vensat.

Visite de la cuisine d'Api restauration le mardi 25 après-midi avec les élus et le Personnel du SIRP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 19 h 30.